

## **Conseil consultatif de l'accessibilité**

### **RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS**

#### **RÉUNION DU CONSEIL CONSULTATIF DE L'ACCESSIBILITÉ**

#### **EN LIGNE – SUR ZOOM**

**LE JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023, heure de la réunion : 10 h à 12 h**

Présents : John Graham (président), Dianna Scarth, Kris Cowley, Shawna Joynt, Scott Jocelyn, Josh Watt, Laurel Repski, Ray Schirle (invité et futur représentant de l'Association des municipalités du Manitoba au conseil d'administration, en remplacement de Kelly Cook), Colleen Watters et Maria Ferraro (Bureau de l'accessibilité du Manitoba), deux interprètes ASL (E-Quality Communication Centre of Excellence Inc.)

Absents : Darren Macdonald et Charissa McIntosh (Bureau de l'accessibilité du Manitoba).

Le président souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion et lit la reconnaissance des territoires traditionnels. Les membres du conseil se présentent et expliquent leur expertise.

En ce qui concerne le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba, le secrétaire présente un PowerPoint fourni par le responsable du programme qui n'a pas pu assister à la réunion.

Les membres du conseil s'informent sur le comité de sélection et apprennent que celui-ci est composé de fonctionnaires, dont la majorité a vécu avec un handicap. Les membres ont également posé des questions sur les critères de sélection du Fonds, le mandat du comité, les renseignements généraux sur les bénéficiaires des subventions 2023-2024 et les résumés des réalisations des projets 2022-2023.

Mesure : Après la réunion, le secrétaire a distribué aux membres du conseil la présentation PowerPoint, le document d'information 2023-2024 du Fonds, une liste des membres du comité de sélection, les lignes directrices du Fonds (y compris les critères de sélection) et le mandat du comité.

Les informations ci-dessus, à l'exception de la liste des membres du comité de sélection, sont publiées sur le site <https://accessibilitymb.ca/index.fr.html>. Les projets du Fonds en 2022-2023 sont présentés dans les numéros actuels et antérieurs d'Accessibility News, et un examen de l'année pilote 2022-2023 est également en cours. Le conseil a suggéré que le Bureau de l'accessibilité du Manitoba fasse

connaître le Fonds pour l'accessibilité du Manitoba ainsi que des exemples de réussite dans les journaux communautaires, et que les récits concernant le Fonds soient également transmis en langue ASL.

Le président présente les mises à jour du conseil d'administration. En ce qui concerne les reconductions, trois membres dont le mandat expirait en juillet 2023 ont été reconduits par le Bureau des organismes, des conseils et des commissions. Les deux autres nominations interviendront après la période de gestion des élections.

En ce qui concerne les mises à jour des normes, le conseil d'administration a présenté des recommandations sur une norme d'accessibilité des transports au ministre en juin 2023, et l'approbation du ministre a été obtenue. Les rédacteurs législatifs élaborent actuellement la version finale de la norme, qui doit être approuvée par le Cabinet avant d'être adoptée. Le secrétaire a précisé que les consultations qui ont eu lieu de février à avril 2023 étaient les dernières consultations prévues pour cette norme avant la fin de l'année. Les rédacteurs législatifs travaillent sur un projet de norme sur l'aménagement des espaces publics extérieurs et ont posé des questions à ce sujet. Le comité d'élaboration des normes a été reconstitué pour répondre à ces questions. Le conseil d'administration a demandé des renseignements relatifs à l'accessibilité du Code du bâtiment du Manitoba et sur les différences entre les versions 2015 et 2020 du Code. Le Bureau de l'accessibilité du Manitoba ne supervise pas le Code du bâtiment, qui relève de la compétence d'Inspection et services techniques. Le Code du bâtiment est très technique et son interprétation nécessite l'aide de concepteurs. L'examen par Normes d'accessibilité Canada de sa norme sur l'aménagement des espaces extérieurs publics vient d'être achevé, cela permettra de documenter les discussions à ce sujet.

Mesure : Le secrétaire se renseignera pour savoir si Normes d'accessibilité Canada dispose d'un manuel ou d'un guide d'interprétation pour sa norme et l'enverra au conseil d'administration. Le secrétaire dispose d'un exemplaire de la nouvelle norme de l'Association canadienne de normalisation sur l'environnement et l'inclura également.  
Réponse : Il n'y en a pas à l'heure actuelle.

L'examen de la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains a été achevé en juin 2023 et communiqué au ministre. Le rapport d'examen et un plan de mise en œuvre (en cours d'élaboration) seront présentés au ministre responsable de l'accessibilité lorsqu'un nouveau gouvernement sera en place.

La norme d'accessibilité à l'emploi a été adoptée en mai 2019 et doit être réexaminée en mai 2024. Le conseil d'administration a tenu des discussions préliminaires sur le processus à utiliser pour mener à bien l'examen.

Normes d'accessibilité Canada a demandé à rencontrer le conseil d'administration et les dispositions préliminaires de la réunion ont été discutées. Le conseil d'administration a ensuite examiné les principaux messages à transmettre au ministre responsable de l'accessibilité après les élections.

Mesure : Après discussion, il a été convenu que le président écrirait une lettre au futur ministre pour lui présenter le conseil d'administration et ses travaux, et lui proposer une réunion.

La séance est levée à 11 h 55.